

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 NOVEMBRE 2020

N° 2020-08-06

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 27  
Exprimées par pouvoirs : 3  
**Total (mini 19) : 30**

**Quorum atteint**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Inventaire des patrimoines culturels 2021

- ◆ Vu la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-1 « construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels »
- ◆ Vu les délibérations n°2018-08-07, du Bureau syndical du Parc naturel régional du 27 septembre 2018 et n° 18-780 du 19 octobre 2018 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvant la convention triennale entre le Parc naturel régional et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- ◆ Vu la convention triennale (2019-2021) entre le Parc naturel régional des Baronnies provençales et la Région SUD-PACA, concernant la mise en place d'un inventaire des patrimoines culturels sur le territoire du Parc naturel régional, signée le 19 octobre 2018 et notifiée le 13 février 2020

Le Président expose

Depuis 2016, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a engagé une série d'opérations d'inventaires des patrimoines culturels avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le territoire du département des Hautes-Alpes. Ces opérations, encadrées par une convention triennale, ont permis de réaliser cet inventaire pour les communes de Val-Buëch-Méouge (anciennes communes d'Antonaves, Châteauneuf-de-Chabre et Ribiers) en 2016-2018 et Rosans (2019-2021).

Pour Val-Buëch-Méouge, ce travail a permis de recenser 187 maisons, 89 fermes et 124 entrepôts agricoles. Parmi ceux-ci, 48 maisons, 25 fermes et 39 entrepôts agricoles ont été plus particulièrement étudiées (notices descriptives et historiques, couverture photographique). 27 édifices ont été étudiés ainsi que 12 objets. Des notices concernant la commune, les villages, et hameaux ainsi qu'une synthèse par catégorie de bâtiment ont également été rédigées.

Sur la commune de Rosans, ce sont 157 maisons, 41 fermes et 89 entrepôts agricoles qui ont été repérés (au 6 novembre 2020). Environ un tiers de ce corpus a été pré-sélectionné et est en cours d'étude. Ces bâtiments disposeront d'un dossier d'inventaire détaillé, illustré de documents. Des dossiers d'inventaire concernant la commune, le village, les fortifications villageoises, les tours, le château et divers autres édifices ou petites constructions sont également en cours d'élaboration, ainsi qu'une trentaine d'objets domestiques ou agricoles.

L'étude sur le territoire de Rosans est en cours de finalisation (printemps 2021), mais du fait de l'épidémie de COVID 19 et des différentes périodes de confinement, les phases de terrain ont été perturbées et différées. Ces périodes ont notamment été mises à profit pour affiner les connaissances sur le château de Rosans (XIVe-XVIIIe siècle) qui est un témoin particulièrement intéressant de l'architecture noble du début du XVIIe siècle, qui peut avoir des parentés avec des édifices de la région (Serres, Sisteron).

Ce travail doit être complété par celui d'autres chercheurs sur les édifices et mobilier religieux, sur le patrimoine industriel et les ouvrages d'art, sur les bâtiments et édifices publics.

Il est proposé, pour l'année 2021, conformément à la convention signée avec la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, d'engager l'intervention sur la commune d'Orpierre pour commencer une opération d'inventaire qui durera certainement, au vu de l'importance et de la densité des patrimoines, deux ans. Initialement prévue sur la période de la convention actuelle, une partie sera à réaliser sur un futur conventionnement (2022). Cette opération, tout comme pour celle de Rosans, s'inscrit dans une démarche de préservation et de valorisation de son patrimoine que la commune veut engager de façon active (étude de programmation, réflexions pour la création d'un Site patrimonial Remarquable et d'une reconnaissance comme « petite cité de caractère »).

Ce travail de recensement est principalement réalisé par un agent du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à temps partiel (0,7 ETP), avec l'accompagnement du chargé de mission « patrimoines culturels et cultures » du Parc et en lien étroit avec le service inventaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure le contrôle scientifique du travail.



La commune d'Orpierre contribuera financièrement à l'opération en proposant un logement pour 4 mois par an.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses € TTC		Recettes €	
Poste de chargé.e d'étude	28 200 €	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 000 €
Poste de chargé de mission « patrimoines culturels et cultures » (Valorisation, 25 jours de travail)	6 000 €	Commune d'Orpierre (Mise à disposition d'un logement pour 4 mois)	1 500 €
Frais de déplacement (chargé d'étude, chargé de mission « patrimoines culturels et culture »)	2 300 €		
Hébergement (en lien avec la commune d'Orpierre pour 4 mois)	1 500 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- ◆ Vu la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-1 « construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels »
  - ◆ Vu les délibérations n°2018-08-07, du Bureau syndical du Parc naturel régional du 27 septembre 2018 et n° 18-780 du 19 octobre 2018 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvant la convention triennale entre le Parc naturel régional et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - ◆ Vu la convention triennale (2019-2021) entre le Parc naturel régional des Baronnies provençales et la Région SUD-PACA, concernant la mise en place d'un inventaire des patrimoines culturels sur le territoire du Parc naturel régional, signée le 19 octobre 2018 et notifiée le 13 février 2020
- **Approuve** la proposition du Président
  - **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération
  - **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

